

Délibérations

1° résolution : Rapport d'activité moral et financier - Année 2008

(Article 11 des statuts)

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et en avoir délibéré, l'association des anciens élèves du Bigard réunis en assemblée Générale ordinaire le 18 avril 2009, l'approuve dans toutes ses parties et donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'année 2008 écoulée. Elle décide d'autre part d'affecter le montant de trésorerie arrêté au 31 décembre 2008, au titre des fonds de réserve de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° résolution : Cotisations

(Article 6 des statuts)

L'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée générale ordinaire le 18 avril 2009, après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la cotisation pour l'année 2010 à euros (montant inchangé).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° résolution : Conseil d'administration

(Article 9 des Statuts)

L'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée générale ordinaire le 18 avril 2009, décide de reconduire dans ses fonctions pour l'exercice 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale, le conseil d'administration qui a été élu pour 4 ans depuis l'assemblée générale du 08 avril 2006. Moins une personne, notre ami René DALMONT, décédé. Aucune démission n'a été enregistrée par le conseil d'administration dans sa consultation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité